

Séance du mardi 17 septembre 2024

Délibération n° 2024-34

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 2
Votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2024

Date d'affichage électronique de la convocation : 13 septembre 2024

Secrétaire de Séance : Bertrand GAULÉ

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Odile BELIER COLLONGE - Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ - Yoann TRICAULT - Magalie NEVEU - David OHANNESSIAN - Julie SABY

Absent(s) représenté(s) :

Vincent BRUN a donné pouvoir à Yoann TRICAULT – Caroline VITAL a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ

Absent (s): Elisabeth SAGE - Charlotte PIERRAT - Thomas RIGAUD

AFFAIRES SCOLAIRES – Subvention exceptionnelle à l'APE

Monsieur l'adjoint aux affaires scolaires indique que le service de gestion comptable de Givors a refusé le versement de la subvention exceptionnelle à l'APE pour le spectacle de Noël 2023 sur l'année 2024, au motif que la délibération concernait l'année 2023 et qu'elle ne précisait pas la possibilité de mobiliser les crédits nécessaires sur 2024.

Il convient donc de délibérer à nouveau. Les conditions d'attributions restent inchangées

Monsieur l'adjoint aux affaires scolaires indique qu'il a été saisi d'une demande de subvention de la part de l'APE pour le financement du spectacle de Noël des classes de maternelle.

Il est proposé de participer au financement de ce spectacle à hauteur de 123 € pour un coût global de 320 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

- Votants : 16 – suffrages exprimés : 16 - *Abstention : 0* Pour : 16 – *Contre : 0*
- **Approuve** l'octroi de la subvention exceptionnelle à l'APE, d'un montant de 123 €, pour le financement du spectacle de Noël des classes de maternelle.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au BP 2024 et suivants.

Jean-Marc THIMONIER

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune*

